

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**  
**ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO**  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération**  
**N° DEL-9-160223-09**

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

**Etaient absents :** Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

**Etaient représentés :** M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Franck PAOLI par M Vincent SUSINI ; M Toussaint BARBONI par M Jean-François OTTOMANI ; Mme Muriel ELEGANTINI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Luce MICAELLI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 14	Absents : 3	Représentés : 10	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 08.01.2023	Convocation : 08.01.2023			

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PARLEMU CORSU DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA SECONDE EDITION D'A CURRILINGUA.**

Vu la demande d'aide financière émanant de l'Association PARLEMU CORSU, faite dans le cadre de la participation de la commune à la deuxième édition d'A Currilingua

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

-D'attribuer une subvention de deux cents euros à l'Association PARLEMU CORSU faite dans le cadre de la participation de la commune à la deuxième édition d'A Currilingua

-D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.

-De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**



Pour le Maire empêché  
le 1<sup>er</sup> adjoint  
**Christian PAOLI**

Accusé de réception en préfecture  
02B-212002513-20230216-DEL-9-160223-09-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2023